

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 SEPTEMBRE 2024 A 19 HEURES**

L'an deux mil vingt-quatre, le 05 septembre 2024 à dix-neuf heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune d'ALLOGNY, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno SIRAVO, Maire.

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 1

Pouvoirs : 3

Votants : 14

Date de convocation : 29/08/2024

Affichage convocation : 29/08/2024

Présents : : M. Bruno SIRAVO Maire, Mme Sylvia FAUCARD 2eme adjointe, M. Philippe GESLAIN , 1er adjoint, M. Didier AUBRY, Mme Lise TRAVERSE, Mme Clémence RIZZI, M. Alain LEULIET, M. Matthieu GERMOND, Mme Lise TRAVERSE, M. Gérard HOSTRONZEC, M. Christian BOCQUET ;

Absents excusés : Mme Audrey CORMIER (procuration donnée à M. Bruno SIRAVO), M. Marc BORITCH (procuration donnée à M. Didier AUBRY), Mme Lise NOMBRET (procuration donnée à Mme Sylvia FAUCARD).

Absents : Mme Sylvie LEFESTE.

M AUBRY Didier est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal du 05 septembre 2024 ouverte à 19H07.


**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SALLE POLYVALENTE « ESPACE HEURE BLEUE »**  
**ROUTE DE NEUVY**  
**DU 05 SEPTEMBRE 2024 A 19 HEURES**

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 06 2024.
  
- Règlement intérieur du restaurant scolaire 2024-2025 commune d'Allogny.
  
- Règlement intérieur de l'accueil périscolaire 2024-2025 commune d'Allogny.
  
- Convention de servitudes concernant la parcelle A 763.
  
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

# APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2024

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le <b>20 juin</b>
ID : 018-211800040-20241029-0000000000-AU



A l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2024 est approuvé.

## **DE-4200-2024 : REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE 2024-2025 DE LA COMMUNE D'ALLOGNY**

Séance ordinaire du 05/09/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 11  
Absents : 1  
Pouvoirs : 3  
Votants : 14  
Secrétaire de séance : Didier AUBRY

Le 05/09/2024, le conseil municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente Espace Heure Bleu route de Neuvy 18110 Allogny, sur convocation envoyée le 29/08/2024, et l'affichage de la convocation a été fait le 29/08/2024.

Madame Sylvia FAUCARD, Maire-Adjoint, en charge de la gestion scolaire, fait part aux membres du conseil municipal du règlement intérieur de restaurant scolaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal, valident le règlement intérieur de restaurant scolaire 2024-2025 et autorisent Monsieur le Maire à le signer.

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 12 septembre 2024

## **DE 4300 2024 : REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE 2024-2025 DE LA COMMUNE D'ALLOGNY**

Séance ordinaire du 05/09/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 11  
Absents : 1  
Pouvoirs : 3  
Votants : 14  
Secrétaire de séance : Didier AUBRY

Madame Sylvia FAUCARD, Maire-Adjoint, en charge de la gestion scolaire, fait part aux membres du conseil municipal du règlement intérieur de l'accueil périscolaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident le règlement intérieur de l'accueil périscolaire 2024-2025 et autorisent Monsieur le Maire à le signer.

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 12 septembre 2024

**DE 0044 2024 : CONVENTION DE SERVITUDE CONCERNANT LA PARCELLE A 763**

Séance ordinaire du 05/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Absents : 1

Pouvoirs : 3

Votants : 14

Secrétaire de séance : Didier AUBRY

Monsieur le Maire, Bruno SIRAVO demande l'autorisation de signer une convention avec Enedis concernant une servitude pour la parcelle A 763 afin qu'Enedis puisse procéder aux travaux nécessaires sur le réseau. Il s'agit de mettre à disposition la parcelle A 763 pour l'installation d'un poste de distribution publique constitutive de droit réels.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, Bruno SIRAVO, à signer la convention de servitudes avec Enedis  
Publicité des actes de la commune par publication papier le : 12 septembre 2024

**- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.**

Suite à la délégation que le conseil municipal lui a accordée, M. Le Maire indique qu'il n'a pas préempté sur les parcelles suivantes :

B N° 735 situé 3 allée du Bois des Rois d'une superficie de 10 a 54 ca.

D N° 1550, située 7 route de Vierzon d'une superficie de 17 a 24 ca.

D N° 1704, 1706, 1711, 1712, située à Boursac d'une superficie de 35 a 91ca.

D N° 1240, 1241 située 14 route de Saint Doulchard d'une superficie de 12 a 63 ca.

C N° 0858, située 7 chemin des Dumonts d'une superficie 32 a 50 ca.

C N° 174 situées à Le bourg d'une superficie de 01 a 05 ca.

C N° 175 situées à 6 route de Mehun d'une superficie de 02 a 00 ca.

La séance est levée à 19 H 16.

Le Maire

Bruno SIRAVO



Le secrétaire de séance

Didier AUBRY



Commune d'ALLOGNY

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 septembre 2024